

Conseil municipal du 13/04/2018

COMPTE RENDU

1-Vote des comptes administratifs 2017

Le Maire ouvre la séance et soumet au Conseil le compte rendu de la dernière séance puis il cède la présidence au doyen d'âge, M Thierry DUPREY pour présenter les comptes administratifs 2017, des quatre budgets ; BP, ZA, Lgts Sociaux et L'Orée du Bois.

• Budget Principal

fonctionnement		investissement	
Dépenses =	527 362.10	Dépenses =	477 035.05
Recettes =	691 367.04	Recettes =	199 803.76
Soit un excédent de 164 004.94		Soit un déficit de 277 231.29	
Report 2016	+ 320 498.41	Report 2016	+ 80 745.69
Affectation en investis	12 746.76	Exercice 2017	- 277 231.29
Exercice 2017	+ 164 004.94		
Résultat 2017	+ 471 756.59	Résultat 2017	- 196 485.60
Soit un résultat de clôture de + 275 270.99			

• Budget Annexe : Logements Sociaux

Fonctionnement		investissement	
Dépenses =	22 951.66	Dépenses =	48 901.67
Recettes =	70 299.11	Recettes =	109 167.25
Soit un excédent de 47 347.45		Soit un excédent de 60 265.58	
Report 2016	+ 98 114.79	Report 2016	- 119 648.55
Affectation en investis	98 114.79	Exercice 2017	+ 60 265.58
Exercice 2017	+ 47 347.45		
Résultat 2017	+ 47 347.45	Résultat 2017	- 59 382.97
Soit un résultat de clôture de - 12 035.52			

• Budget Annexe : Zone Artisanale

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses =	0	Dépenses =	0
Recettes =	0	Recettes =	0
Report 2016	+ 16 837.33	Report 2016	- 52 932.45
Exercice 2017	0	Exercice 2016	0
Résultat 2017	+ 16 837.33	Résultat 2017	- 52 932.45

Soit un résultat de clôture de – 36 095.12

● **Budget Résidence l'Orée du bois**

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses =	41 407.79	Dépenses =	41 407.79
Recettes =	41 408.29	Recettes =	39 246.67
Soit un excédent de = 0.50		Soit un déficit de = 2 161.12	
Report 2016	0	Report 2016	120 753.33
Exercice 2017	+ 0.50	Exercice 2017	- 2 161.12
Résultat 2017	+ 0.50	Résultat 2017	+118 592.21
Soit un résultat de clôture de + 118 592.71			

Le Président propose de voter le compte administratif des quatre budgets
Le conseil à l'unanimité vote le compte administratif 2017 des 4 budgets : budget principal, logements sociaux, zone artisanale et l'Orée du Bois.

Le Président après avoir fait voter les comptes administratifs cède sa place. Le Maire remercie le conseil et reprend la Présidence.

2- Approbation des comptes de gestion 2017 du trésorier

Le Maire demande au Conseil de voter le compte de gestion des quatre budgets, présenté par la trésorerie dont les chiffres sont identiques aux comptes administratifs.

Le conseil à l'unanimité vote le compte de gestion 2017 des 4 budgets : budget principal, logements sociaux, zone artisanale et l'Orée du Bois.

3- Propositions d'affectations des résultats 2017

Le Maire propose d'affecter les résultats suivant les tableaux ci-après :

● **BUDGET PRINCIPAL**

Un excédent de fonctionnement global de : **471 756.59**

Solde d'exécution d'investissement			
- Excédent ou	déficit d'investissement de clôture A		- 196 485.60
(=excédent ou déficit d'investissement de l'exercice + Excédent ou déficit d'investissement reporté)			
- Restes à Réaliser Investissement	- Recettes	B	123 022.00
	- Dépenses	C	100 705.00
-			
Ou	déficit de financement	A+B-C	-174 168.60
Le solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir :			

- un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes ;
- un excédent de financement si les recettes sont supérieures aux dépenses.

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

☞ En priorité		
- à la couverture du besoin de financement C/1068		174 168.60
- ☞ Pour le solde soit		
- à l'excédent de fonctionnement reporté C/002		297 587.00

•BUDGET ANNEXE -LOGEMENTS SOCIAUX

Un excédent de fonctionnement global de : 47 347 .45

Solde d'exécution d'investissement

- **Excédent** ou **déficit d'investissement de clôture** A - 59 382.97
 (=excédent ou déficit d'investissement de l'exercice +
 Excédent ou déficit d'investissement reporté)

- Restes à Réaliser Investissement - Recettes	B	0
- Dépenses	C	0

Ou **déficit de financement** A+B-C - 59 382.97

Le solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir :

- un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes ;
- un excédent de financement si les recettes sont supérieures aux dépenses.

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

☞ En priorité		
- A la couverture du besoin de financement C/1068		47 347
☞ Pour le solde soit		
- A l'excédent de fonctionnement reporté C/002		0

•BUDGET ANNEXE L'OREE DU BOIS

Un excédent/déficit de fonctionnement global de : + 0.50

Solde d'exécution d'investissement

- **Excédent** ou déficit d'investissement de clôture A + 118 592.21
 (=excédent ou déficit d'investissement de l'exercice +
 Excédent ou déficit d'investissement reporté)

- Restes à Réaliser Investissement - Recettes	B	0
- Dépenses	C	0

- Besoin de financement

Ou **excédent de financement** A+B-C 118 592.21

Le solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir :

- **un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes ;**

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

A la couverture du besoin de financement **C/1068** **0 €**

Le conseil après en avoir délibéré vote ces propositions d'affectation des résultats

4-Propositions de vote des budgets primitifs 2018

Le maire présente la proposition des 3 budgets 2018

- **Budget principal**

- Fonctionnement - dépenses/recettes : **949 819 €**
- Investissement – dépenses/recettes : **707 929 €**

- **Logements sociaux**

- Fonctionnement – dépenses/recettes : **113 676 €**
- Investissement – dépenses/recettes : **116 223 €**

- **Résidence l'Orée du Bois**

- Fonctionnement – dépenses/recettes : **118 592 €**
- Investissement – dépenses/recettes : **118 592 €**

Le Maire propose au Conseil de voter les budgets, en équilibre, présentés.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les 3 budgets primitifs 2018, présentés en équilibre.

5-Vote des taux d'imposition

Le Maire informe le Conseil que les budgets sont présentés sans augmentation des taux d'imposition et propose de voter ces taux d'imposition nécessaires à l'équilibre des budgets votés, comme suit :

Produit nécessaire à L'équilibre du budget	Allocation compensatrice	Produit fiscal attendu
171 047 €	- 3907 €	= 167 140 €

Pour obtenir un produit fiscal de **167 140 €**, il est appliqué un coefficient de variation proportionnelle de 1,00000 qui donne des taux et des produits comme suit:

PRODUITS A TAUX CONSTANTS			
	Taux proposés	Bases d'imposition prévisionnelles	produit correspondant
Taxe d'habitation	9.68%	520 200	50 355 €
Foncier bâti	16.48%	594 800	98 023 €
Foncier non bâti	45.10%	41 600	18 762 €
TOTAL			167 140 €

Le conseil après en avoir délibéré vote à l'unanimité les taux proposés, identiques au précédent budget.

6-Personnel

Propositions :

● **Contrat CDD** (R Daniel Dit Andrieu) 35h/semaine pour la réhabilitation de locaux.
Le conseil donne son accord pour renouveler d'une année le contrat CDD de M DANIEL DIT ANDRIEU Régis

● **Augmentation horaire Mme GERVAIS (+1 H) soit 25 H/S**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE :

Article 1^{er} : la suppression, à compter du 01/05/2018, d'un emploi permanent à temps non complet (24 heures hebdomadaire), d'un adjoint des services techniques

Article 2 : la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (25 heures hebdomadaires) d'un adjoint des services techniques,

PRECISE :- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

● **Départ secrétaire au 01/10/2018**

Le Maire informe le conseil que Mme RENUIT Chantal, secrétaire partira en retraite le 1^{er} octobre prochain et qu'il convient de prévoir son remplacement.

Madame DUJARDIN Barbara, agent administratif de la commune, a fait une demande pour ce poste.

Le conseil après en avoir délibéré donne son accord.

● **Le maire demande au conseil de mettre à l'ordre du jour une question supplémentaire**

Le conseil donne son accord

Remplacement temporaire d'un agent momentanément indisponibles

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les dispositions de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale. Il expose que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles. Ces contrats peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer.

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.**

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 011 article 64131 du budget

7-Perte de clés salle polyvalente

Le Maire informe le conseil qu'une clé de la salle polyvalente, commune à toutes les ouvertures, n'a pas été rendue par le locataire, ce qui nécessite de changer l'ensemble des barilletts des autres portes de la salle, occasionnant un coût important. Il propose de retenir la caution de 520 € en compensation.

Le conseil après en avoir délibéré

DECIDE de retenir la caution de 520 € à Mme PRETERRE Flavie qui avait loué la salle polyvalente les 3 et 4 février 2018

AUTORISE le Maire à procéder au remplacement de ces barilletts

8-Questions diverses

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Projet-Eff+EP-2018-0-76183-M1064 et désigné « Impasse Bellevue » dont le montant prévisionnel s'élève à 46 651.09 € TTC. Et pour lequel la commune participera à hauteur de 6 657.53 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

D'adopter le projet ci-dessus ;

D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2018 pour un montant de 6657.53 € T.T.C.

De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est à 22 h 31